

# Comment il faut aimer la Muse

SUITE (I)



## Les Beaux-Arts

A côté du Mécénat groupé ou individuel, je dois dire un mot de l'administration publique, régulatrice constitutionnelle de la cassette démocratique. Depuis que le duc de Longueville et Colbert ne sont plus là pour établir avec Chapelain des listes de pensions, c'est à l'Administration des Beaux-Arts qu'incombe le soin de veiller sur les artistes.

Le cadre de ces notations ne m'autorise point à étudier le rôle des Beaux-Arts depuis la guerre, d'abord aux mains vigoureuses du sous-secrétaire d'Etat Dalimier, aidé de M. Cortot, puis à celles du ministre Lafferre, soutenu par l'expérience aimable de M. d'Estournelles de Constant. Sans doute, il y aurait beaucoup à dire. Pour ma part, j'estime que ceux qui n'ont pas en ces terribles années, tenu, comme l'on dit, la queue de la poêle, n'ont pas le droit de critiquer les actes de ceux qui ont fait de leur mieux, de ceux qui, aux prises directes avec les entraves, ont réussi à réaliser sinon toutes leurs aspirations ardentes, du moins un certain équilibre des rouages menacés à la fois par les nécessités de la défense militaire et les restrictions financières. Qui pourrait se targuer, pratiquement d'avoir mieux mérité ?

Songeons seulement qu'un an s'est à peine écoulé depuis que M. Dalimier exposant à la Chambre des Députés, son œuvre de propagande, fit obtenir pour la première fois l'inscription au budget d'un crédit « destiné à faire connaître l'art français dans le monde. » Et qu'à la question de savoir si le crédit pouvait être considéré comme provisoire et susceptible d'augmentation, M. Lafferre répondit :

« Je puis donner à M. Dalimier l'assurance que celui qui lui a succédé, s'il n'a pas la prétention d'avoir en ces matières une compétence spéciale, du moins assez de conscience, de bon vouloir, qu'en tous cas, il tâchera par un soin assidu du développement de tous les services, de ne pas laisser périr l'œuvre de son prédécesseur. »

Le crédit était de 18.000 francs. L'Allemagne jetait pour sa propagande des millions et des millions.

Mais rendons grâces et voyons l'avenir.



A. — Je voudrais qu'on démolît — symboliquement — le Conservatoire. Il est vrai que la Musique constitue moins une distraction qu'un art destiné à élever les esprits; il est inadmissible qu'une école du Gouvernement crée pour développer les facultés esthétiques des candidats artistes, offre les frivolités incohérentes du cabotinage aux frétillons primaires. Puis, il y aura lieu de le réédifier sur les bases d'un règlement fonda-

mental répondant à son objet moderne : programmes d'études capables de former des âmes et des intelligences, d'assurer une culture générale à des artistes ayant le droit de prétendre à un rang social ; une école pratique où l'emprise de l'instruction complète servira de guide à la conception du beau ; une discipline et des sanctions ; des maîtres diplômés offrant des garanties à l'Etat ; bref, un enseignement méthodique analogue à celui des Facultés nationales, avec l'allocation de brevets et de diplômes remplaçant l'inutile vertige des spectacles-concours. Et s'il sort de là moins de pianistes et de sous-chefs de musique en herbe, je n'y verrai aucun inconvénient.

B. — Le département des Beaux-Arts devra prendre les mesures efficaces pour introduire dans les écoles primaires et les lycées, l'étude obligatoire du solfège et des éléments de la Musique.

Les instituteurs primaires seront tenus d'enseigner le solfège, puis des recueils variés de chants populaires. Dans les lycées, l'étude des principes musicaux s'accompagnera de l'explication théorique des principaux monuments du lyrisme classique. Il n'est pas plus permis de nos jours d'ignorer *Orphée, Don Juan, Faust* que le *Cid, Tartuffe, Ruy-Blas*.

C. — Sur l'invitation de l'Administration centrale, les municipalités s'emploieront à établir un article de leur budget au profit des grandes scènes existant sur leur territoire. La ville de Bordeaux vient de donner l'exemple. Les budgets municipaux retrouveront en recettes extraordinaires l'équivalent de leurs avances.

D. — Les éditions françaises seront imposées dans les établissements d'éducation.

E. — Des représentations gratuites ou populaires seront mises à la charge des directions subventionnées — théâtres et concerts.

D'autres projets mériteraient d'être envisagés — tel celui de la plus libre circulation des répertoires lyriques ; et pour cela la fusion, sous certaines modalités, des trois grands théâtres subventionnés de la capitale. J'y reviendrai.



Mais j'ai hâte d'arriver à une conception qui m'est chère, dont la mise au point m'apporterait la joie d'un bienfait. Je l'ai baptisée, dès avant qu'elle prenne forme :

## Le Musée Musical

La Peinture fut toujours mieux défendue que la Musique auprès des pouvoirs publics. M. Dujardin-Baumetz, peintre et député, prit pour elle en maintes circonstances, la parole au Parlement. Surintendant, celui qu'on surnomma le « dernier des Valois », eut pour son art des préférences com-

pétencielles. En fait d'hommes d'Etat cumulant avec la musique, je ne vois guère que M. Paderewski, encore que Polonais et absorbé par d'autres soucis.

Or donc, parmi les prérogatives officielles de la Peinture, se place l'institution nationale des Musées et des Expositions. Il serait oiseux d'indiquer les avantages qu'en retirent les artistes.

Pourquoi les musiciens ne seraient-ils pas gratifiés d'une analogue institution? Et d'abord en quoi consisterait le Musée musical?

L'Etat contribue à l'éducation des artistes plastiques par ses écoles d'art. Il agit de même pour les musiciens au moyen de ses Conservatoires. Bon. Jusqu'à et y comprise la Villa Médicis, l'égalité est fraternellement républicaine.

Mais voici qu'elle cesse de l'être. Pour faciliter les débouchés, favoriser le trafic de la peinture, l'Etat patronne les Expositions ou Salons périodiques, offre les locaux, achète des tableaux qu'il accroche dans ses Musées. Sachant de quelle gloire les arts auréolent la patrie, l'Etat concentre la vie dans son marché parisien, oppose la suprématie de ce marché aux rivalités de Berlin, de Munich et autres. De plus, il charge ses jurys de maintenir au goût français son aliment renouvelé. Et, loin de laisser à leurs vicissitudes ceux dont il a façonné le talent, il s'intéresse à leurs productions et protège avec leur éveil la diffusion des réalisations esthétiques.

Rien de pareil pour les musiciens.

Certes, l'Etat ne se désintéresse ni de Polymnie, ni de Terpsichore. Le bois sacré, plus accessible que la forêt vierge, n'est pas hermétique aux faveurs administratives. Apollon est devenu fonctionnaire. Or donc, l'Etat verse des subventions. Je sais. Mais ces générosités ne sont pas faites aux musiciens. Elles sont instituées pour la nation à qui l'Etat doit assurer l'exploitation digne et durable des spectacles d'art contrôlé.

Admettons que l'Etat ne puisse faire davantage pour la musique lyrique devant qui s'ouvrent, outre les scènes subventionnées, d'autres scènes à Paris et dans la Province décentralisée.

Mais Euterpe, Muse essentielle, est délaissée. Il est une branche de la Musique, la plus haute, la plus divine : la musique symphonique et son cortège, la musique de chambre et sa poésie — ce que la Peinture désignerait sous les noms de fresque et tableau de genre.

L'Etat a façonné des artisans pour la *Symphonie*, le *Quatuor*, ouvrages essentiellement intellectuels et profonds. Il ne les connaît plus. Qu'ils se débrouillent. Ainsi végéteront un Berlioz, un Franck, un Lalo, sans appui, jusqu'à ce que leur gloire, soleil des morts, éblouisse sa quiétude et force sa reconnaissance.

Car, en l'état actuel, il ne faut pas se leurrer. A part un Saint-Saëns, à qui la maison Durand, ou telle autre, pourra-t-elle faire la *faveur* de graver un matériel de *Symphonie*? Il ne faut pas en vouloir aux éditeurs, auxiliaires transporteurs de la pensée, surtout commerçants soumis aux tarifs croissants. Les frais à exposer sont considérables. Le monsieur qui se présente dans leurs magasins, portant sous le bras une *Symphonie*, n'est rien de moins que le pestiféré dont on s'écarte. Il est redoutable à l'égal du « teneur », le « monsieur qui a écrit une symphonie ». Tout au plus, par pitié, lui commande-t-on une romance comme fiche consolatrice et pour s'en débarrasser. Et le symphoniste errant, épuisé, n'a plus qu'à ensevelir son manuscrit sous les verveines protectrices... des mites.

Combien pourrais-je nommer de jeunes — ou vieux — compositeurs ayant dans leurs cartons une *Symphonie*, un *Poème symphonique*, un *Quatuor* et ne trouvant pas un éditeur? Personnellement, je sais deux symphonies dont les mérites sont incontestables et qui dorment depuis longtemps; elles sont signées Mignan et Biancheri... Combien d'autres?

Aussi bien ces genres sont-ils menacés, purs joyaux. Il faut à un musicien ou une fortune personnelle, ou une dose irréaliste de stoïcisme pour s'aventurer en cette impasse douloureuse.



Que faire?

À l'aide d'une subvention, créer le Musée Musical.

Le décor et les accessoires? une vaste salle nue, rue de Grenelle ou rue de Valois. Un piano, des tables, des chaises, des casiers.

Le personnel? un employé.

C'est en cet asile discret que seront portées les offrandes à Euterpe. Elles y seront toutes accueillies.

Puis un jury, un Comité de lecture en prendra connaissance. Dans les limites financières, les plus belles offrandes, celles qui seront jugées dignes d'enrichir l'autel de la Déesse et le patrimoine français, seront gravées et imprimées aux frais de l'Etat. Manuscrits et imprimés reposeront ainsi en des vitrines accueillantes, catalogués, à la disposition des lecteurs. Jusqu'au jour où l'une d'elles, remarquée, choisie par quelque Prince Charmant de la Musique, se laissera enlever et admirer en public. Jusqu'au jour où quelque chef d'orchestre séduit, l'emportera — partition et matériel, parties séparées de quatuor — moyennant une location légitime, vers la grande lumière du concert, vers la discussion, vers la gloire. Bientôt, le nom inconnu du triomphateur ayant circulé de bouche en bouche, de critique en critique, l'œuvre regagnera sa vitrine accueillante où viendront tour à tour la solliciter les Princes Charmants de la Musique.

J'ajoute qu'il sera possible à l'Etat d'exiger des associations subventionnées l'aumône d'une exécution périodique.

Ainsi l'Etat aura gratifié la Nation d'un Louvre musical. Et sera-t-il interdit de faire un rêve? Quelque génie de chez nous, ignoré, stimulé, puissant, venant déposer dans le sanctuaire de la Muse essentielle la vénérable *Dixième Symphonie*..



L'idée est généreuse, Est-elle impraticable?

J'en appelle à tous les musiciens solidaires, trop sacrifiés. J'en appelle à tous les fervents de la Musique. Qu'ils m'envoient des objections ou appuient ma conception. Peut-être apporterons-nous ensemble une belle pierre au Temple de la Divine. Peut-être contribuerons-nous à soulager la grande voix symphonique qui chevrote.

Ch. TENROC.

P.-S. — Je suis heureux d'apprendre que la municipalité de Bruxelles a augmenté la subvention de 150.000 francs qu'elle payait avant la guerre au théâtre de la Monnaie. Elle vient d'en élever le chiffre à 500.000 francs. Voici en même temps qu'un beau geste favorable à la Musique, un acte de féconde administration.

Ch. T.

